

7.2. MAXILLAIRE (MAXILLAIRE SUPÉRIEUR).

7.2.1. Mobilité d'une partie importante du maxillaire supérieur avec mastication difficile, le déficit dentaire étant estimé en sus.....	30 à 40
7.2.2. Mobilité d'un petit fragment du maxillaire supérieur (ablation en général).....	10 à 30
7.2.3. Enfoncement et bascule postérieure (faux prognathisme). Troubles sérieux de l'articulé dentaire, pouvant aller jusqu'à l'impossibilité de prothèse et défiguration :.....	15 à 40
7.2.4. Trouble léger de l'articulé dentaire par consolidation vicieuse d'une fracture du maxillaire supérieur.....	5 à 15
7.2.5. Enfoncement du malaire : apprécié en raison de la défiguration et des phénomènes nerveux.....	5 à 15
En cas de troubles oculaires, ceux-ci devront être évalués par un ophtalmologiste.	
7.2.6. Perte de substance de la voûte palatine, respectant l'arcade dentaire et permettant une prothèse.....	5 à 10
7.2.7. Perte de substance du voile du palais (non opéré), entraînant des troubles de la parole et de la déglutition.....	15 à 30
7.2.8. Perte de substance partielle du maxillaire ne permettant pas une prothèse fonctionnellement satisfaisante	5 à 20

Les pertes de substance permettant une prothèse fonctionnellement satisfaisante seront évaluées par référence aux pertes de dents.